

REJET TACITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE A LA REALISATION DE
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE
CONSTRUIRE PORTANT SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES
ANNEXES

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DP 59663 24 A0034

de Madame Agnès Hauwen
demeurant 2344 Rue de Cassel
59470 Wormhout

Dossier déposé incomplet le 08 Avril 2024

pour Isolation des murs extérieurs de l'habitation principale
sur un terrain sis 2344 Rue de Cassel, Le Riet-Veld, 59470 Wormhout

Madame,

Vous avez déposé le 08/04/2024 à la mairie de Wormhout une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Par lettre du 04/05/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Wormhout en date du **04/08/2024**, et en application de l'article R423-39 du code de l'urbanisme :

Votre demande fait l'objet d'une décision de rejet tacite

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

19 AOUT 2024

Fait à Wormhout, le
Le Maire, David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHAUW